

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 10

Artikel: La pollution se fait menaçante : l'état du lac de Neuchâtel exige d'urgentes mesures

Autor: C.-P.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La pollution se fait menaçante L'état du lac de Neuchâtel exige d'urgentes mesures

*Des ententes intercommunales se constituent
pour organiser l'épuration des eaux usées*

32

En cet été brûlant où les rives de Neuchâtel ont été fréquentées plus que jamais par les baigneurs, la pollution de l'eau était, elle aussi, plus frappante que jamais. D'une saison à l'autre, on en constate l'aggravation à l'œil nu. L'eau est de plus en plus trouble, elle dégage souvent une mauvaise odeur, et l'on y voit parfois flotter d'étranges choses...

La ville, on le sait, a entrepris de grands travaux. Mais la station d'épuration de Pierre-à-Mazel, dont la construction commencera l'an prochain, ne sera pas terminée avant 1965. Pour l'instant, on procède à l'aménagement d'un grand canal collecteur où seront rassemblées toutes les eaux usées du «bassin versant» de Neuchâtel (lequel comprend aussi toute la partie est de Peseux).

Cependant, la ville n'est pas seule à polluer son lac. Celui-ci reçoit des affluents, plus ou moins sales, qui ne dépendent pas du chef-lieu, ou n'en dépendent que partiellement. Tel est le cas, en particulier, du Seyon, venu du Val-de-Ruz, et dont l'aspect aussi bien que l'odeur, à son embouchure, est un sujet permanent de dégoût. C'est beaucoup moins une rivière qu'un égout en plein air. Et du dernier pont, près du hangar des trams, mieux vaut ne pas se pencher trop longtemps au-dessus de l'eau...

Ce malheureux Seyon, actuellement, est pollué en aval par le quartier des Draizes, de l'avenue des Alpes, de la cuvette du Vauseyon. Mais, dans les gorges déjà, son cours n'est rien moins que pur. Car toutes les communes du Val-de-Ruz, à l'exception de Montmollin, Coffrane et Les Geneveys contribuent, en amont, à sa pollution. A la différence de l'Areuse, moins sale en aval qu'à Noiraigue, par exemple, par la vertu de l'épuration naturelle (dépôts et oxygénation), le cours du Seyon est trop bref pour que la nature puisse procéder à une autoépuration, même relative.

En s'y mettant plusieurs

Il existe heureusement un projet visant à grouper les communes intéressées, pour la construction d'une ou plusieurs stations d'épuration au Val-de-Ruz. Il s'agira de réaliser une entente intercommunale, et de trouver le ou les emplacements nécessaires les plus adéquats. Précisons que c'est un ingénieur du Service des ponts et chaussées de l'Etat qui est à l'étude de ce projet.

Pour l'est du canton, un autre groupement réunira les communes de Saint-Blaise, Marin, Thielle et Hauterive;

là encore, l'emplacement de la station n'est pas déterminé. Quant à la commune du Landeron, dont les eaux usées vont en partie à la Thielle, en partie au lac de Bienne, elle se rattache à une commission intercantonale et intercommunale avec La Neuveville; il est possible que la commune de Gléresse y adhère, ainsi que celle de Cressier, dont les égouts vont aux deux Thielles, l'ancienne et la nouvelle. Le problème a été examiné au Conseil général de Cressier, qui a demandé un complément d'étude concernant en particulier l'adhésion de Cornaux. L'affaire est en relation avec la prochaine correction des eaux du Jura, qui pourrait permettre d'amener plus d'eau dans la Vieille-Thielle (dont le courant est actuellement très lent), à moins qu'on en vienne à la combler, ce qui serait, du point de vue de la protection des sites, une grande faute.

Nombreux à se baigner dans le lac de Bienne, et plus particulièrement sur les rives de l'île Saint-Pierre, les Neuchâtelois n'apprendront pas sans satisfaction la nouvelle de ce projet intercantonal. Présentement, les plages de sable de l'île, au nord, se transforment en une étendue de vase gluante. Faut-il que le public aime l'eau pour y patauger encore en rangs aussi serrés par les beaux jours! Tout le débarcadère des grands bateaux est tapissé d'algues caractéristiques de la pollution. Et sur la rive sud, quand on cherche dans les jolies criques de la roselière orientée vers l'embouchure de l'Aar, on doit constater que la situation n'est guère meilleure.

Mentionnons enfin, pour l'ouest du canton, le groupement des communes d'Auvernier, Peseux-ouest et Corcelles-Cormondrèche; là encore, pas de projet précis: le problème de la réunion des conduites est très compliqué. L'affaire, comme on dit, est en cours...

Puissent toutes les communes intéressées comprendre qu'il sied d'agir au plus vite. L'état du lac de Neuchâtel ne cesse d'empirer, et il est déjà fort malsain.

(«Gazette de Lausanne».) C.-P. B.